

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1945 approuvant l'état de dégrèvement par le Ministre des Finances .

n° 1945

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 décembre 1965

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1966

Date du numéro  
1 janvier 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé l'état de désrèvement présenté le 1er décembre 1965 par le Ministre des Finances et désigné ci-après : Etat n° 5-1965 des dégrèvements prononcés au gracieux ou au contentieux intéressant onze Cotes. admises partiellement où en totalité en non-valeur pour un montant de trois cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf francs (335.979 F).